

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2019

## CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 343

présenté par

M. Peu, M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Chassaing, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 30**

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« quatre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le respect de la volonté du Gouvernement de renforcer la diversité de la composition de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la représentation des membres du personnel de la CDC est à saluer.

Néanmoins, le mode d'élection de ces représentants n'est pas satisfaisant en l'espèce et la représentativité des personnels est encore insuffisante. Par cet amendement, les députés communistes souhaitent doubler le nombre de représentants du personnel.